

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue* en application de l'arrêté du 25 juillet 2022 fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables
Selon le Code du travail, nous concernent ici les articles suivants : art L6313-3 et L 6313-7

CCP INSPECTION DES ENSEMBLES DÉMONTABLES

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

STAFF est agréé par le SYNPASE, organisme certificateur, pour dispenser le parcours de formation visant à la délivrance du Certificat de Compétence Professionnelle (CCP) IED.



Objectifs de la formation

- La formation est réalisée en deux temps :
- Une formation théorique (commune à l'ensemble des ED) ;
 - Une formation pratique spécifique à chaque type d'ED.

La formation préparant au certificat de compétences devra permettre aux stagiaires, dans l'objectif de garantir la sécurité des personnes, de préparer et réaliser l'inspection de l'un des quatre types d'ensemble démontable (ED) au regard des règles de montage permettant d'en garantir la stabilité et la solidité et, sur la base de cette inspection, établir un rapport assorti d'un avis motivé sur la mise en exploitation de la structure par le donneur d'ordre.

Les 4 types d'ensembles démontables :

1. Tribunes démontables ;
2. Podiums et scènes démontables ;
3. Poutres et grils techniques ;
4. Echafaudages, passerelles et tours régies.

Niveau de connaissances préalables et d'expérience requis

Les certificats de compétences IED sont accessibles aux personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans dans l'un ou plusieurs des métiers suivants : Directeur technique ; Régisseur général ; Superviseur de chantier ; Métiers de la structure ; Métiers de l'accroche/levage (rigging) ; Métiers de l'échafaudage (scaffolding) ; Tout autre métier impliquant une approche des techniques mises en œuvre dans le spectacle vivant ou l'évènementiel.

Les certificats de compétences IED sont également accessibles aux personnes qui, bien que n'ayant pas 5 ans d'expérience, se forment à l'exercice de l'un de ces métiers dans le cadre d'une formation diplômante, qualifiante ou certifiante..

Les compétences à certifier

La formation préparant au certificat de compétences « Inspection des Ensembles Démontables » vise l'acquisition des 5 compétences cumulatives suivantes :

- **Analyser la demande du donneur d'ordre** pour s'assurer qu'elle entre dans le champ de compétence du technicien, en mobilisant les ressources réglementaires et documentaires pertinentes.
- **Analyser l'ensemble des documents nécessaires à l'inspection** pour obtenir les informations indispensables aux vérifications à réaliser, en s'assurant que les éléments fournis par le donneur d'ordre sont suffisants et adaptés.
- **Préparer la réalisation de l'inspection** pour en garantir la qualité, en classifiant les ensembles démontables à inspecter, en définissant une méthode d'inspection et en identifiant les points de vigilance.
- **Contrôler visuellement un ensemble démontable**, pour s'assurer qu'il est conforme au projet initial et aux règles de montage, en confrontant les structures montées au plan général, aux notices techniques ainsi qu'aux notes de calcul, et en réalisant un reportage photographique.
- **Rédiger un rapport d'inspection** pour valider ou invalider le montage, en s'appuyant sur les documents fournis par le donneur d'ordre, sur les vérifications réalisées et sur les ressources réglementaires et documentaires pertinentes, et en veillant à la clarté et à la concision du rapport.

Moyens techniques / Matériels utilisés

- Textes réglementaires
- Dossiers techniques
- Ensembles démontables
- Casque, chaussures et gants (à prévoir)

Encadrement

Le ou les intervenants sont des professionnels du spectacle vivant. Ils ont une connaissance approfondie du terrain et une pratique pédagogique solide.
Formateur pressenti : Pascal GUINEL

Moyens pédagogiques

- Cours en face à face
- Etude collective
- Inspection individuelle des ED



Dates et durée

du 11 au 13 sept. 2023 : théorie (21h)
14 sept. 23 : podiums et scènes (7h)
15 sept. 23 : poutres et grils (7h)

du 20 au 22 nov. 2023 : théorie (21h)
23 nov. 23 : échafaudages (7h)
24 nov. 23 : poutres et grils (7h)

Public visé

Toutes personnes susceptibles de procéder à l'inspection d'un ensemble démontable cité

Effectif

12 stagiaires maximum

Lieux et horaires

STAFF

7 rue des Petites Industries
44470 CARQUEFOU

STAFF

4 rue de la métallurgie
44470 CARQUEFOU

du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

Formation In situ :

Possibilité de réaliser ce stage dans vos locaux, aux dates de votre choix (sous réserve d'un nombre de participants suffisant).



Contact et renseignements

Service commercial
commercial@staff.asso.fr
02 40 25 28 36

Référent handicap :
accompagnement@staff.asso.fr



PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique - 3 jours

- Présentation et analyse détaillée de l'arrêté du 25 juillet 2022 sur les ensembles démontables :
 - * Définitions & Champ d'application
 - * Catégorisation des ensembles démontables
 - * Règles encadrant le marquage et la traçabilité des pièces des ensembles démontables
 - * Règles encadrant la solidité et la stabilité des ensembles démontables
 - * Règles encadrant les techniques de montage des ensembles démontables
 - * Responsabilités respectives de l'organisateur et de l'installateur
 - * Champ d'intervention du technicien compétent chargé de l'inspection
 - * Documents techniques nécessaires à l'inspection
 - * Contenu du rapport d'inspection
- Présentation et analyse des autres dispositions réglementaires devant être prises en compte lors de l'inspection, principalement :
 - * Code de l'urbanisme (dispositions sur les déclarations préalables)
 - * Code de la construction et de l'habitation (dispositions ERP et ED)
 - * Règlement de sécurité incendie dans les ERP du 25 juin 1980
 - * Code du travail (règles de sécurité/prévention applicables au montage des ED)
- Présentation des documents de référence à valeur non-réglementaire devant être pris en compte lors de l'inspection (INRS, CARSAT...) :
 - * Recommandation R408 (montage/démontage et l'utilisation des échafaudages)
 - * Mémento de l'élingueur
- Questions-réponses et exercices d'application (Cas pratique/QCM)

Partie pratique - 1 jour par spécialité

- Rappel des objectifs d'une inspection (sécurité des personnes, respect des normes applicables et traçabilité de l'inspection)
- Présentation des étapes de préparation de l'inspection :
 - * Identifier les règles applicables au regard de la catégorie de l'ED, de son environnement, des techniques de montage utilisées, etc.
 - * Identifier le champ de l'intervention
 - * Constituer le dossier d'inspection en identifiant et réunissant les documents nécessaires au contrôle du bon montage de l'ED (abaques, notice technique, notes de calcul, avis sur modèle)
- Présentation de la méthode d'inspection :
 - * Vérification et analyse des documents constituant le dossier d'inspection
 - * Vérification et observation de l'ensemble démontable au regard notamment des points de vigilance spécifiques à chaque famille d'ensembles démontables
 - * Réalisation d'un reportage photographique permettant de figer dans le temps l'état de l'ensemble démontable au moment de la réalisation de l'inspection
- Présentation de la méthode de rédaction du rapport d'inspection (formalisme attendu, degré de motivation de l'avis, fondements réglementaires...)
- Les suites à donner au rapport d'inspection (restitution et explication de l'avis au donneur d'ordre, conséquences d'un avis défavorable à l'exploitation, conservation du rapport dans le dossier de sécurité...)

Suivi de l'exécution de la formation

Feuilles d'émargements signées par les stagiaires

Appréciation des résultats

- Evaluations : :
 - * la formation théorique : QCM de 50 questions
 - * la formation pratique : mise en situation d'1h30 du candidat, qui doit procéder à une inspection et rédiger, sur la base de ses observations, un rapport d'inspection. C'est sur la base de ce rapport établi par le candidat que ses compétences seront évaluées par un jury distinct de l'examineur.
- Un score minimum à atteindre est fixé pour chacune des compétences, exprimé en nombre de points. Les candidats qui obtiennent un score d'au moins 60% pour chacune des 5 compétences valide le certificat de compétences. Des sessions de rattrapage sont prévues.
- Remise d'une attestation de formation
- Remise d'un certificat de compétences IED délivré par le Synpase

Coût et financement de la formation

- Le coût de la formation est de **1 008€** pour les 3 jours de théorie et de **336€** par type d'ensemble démontable
- Possibilité de financement : auprès de votre OPCO (Afdas...), Pole Emploi, financement personnel ... Pour les salariés, se renseigner auprès de son employeur

MEMO

Cariforef :
Formacode :
NSF : 323